

## SÉANCE DU 27 JANVIER 2020

À une séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le vingt-septième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt et à laquelle sont présents :

M. Bruno Vadnais, Maire  
M. Éric Deschênes, conseiller au poste numéro 1  
M. Yvon Tranchemontagne, conseiller au poste numéro 3  
M. Richard Belhumeur, conseiller au poste numéro 4  
M. Jean-Pierre Doucet, conseiller au poste numéro 5

Également, sont absents :

M. Richard Dion, conseiller au poste numéro 2  
M. Gérald Toupin, conseiller au poste numéro 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Bruno Vadnais. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance.

<b>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>16</b>
<b>2. PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>16</b>
<b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 13 JANVIER 2020 .....</b>	<b>16</b>
<b>4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>16</b>
4.1 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020.....	16
4.2 AUTORISATION DE PASSAGE DU 1 000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE .....	17
4.4 APPUI POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC MULTISPORTS À SAINT-NORBERT .....	18
4.5 CONGRÈS 2020 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) .....	18
4.6 PROGRAMME DESJARDINS-JEUNES AU TRAVAIL 2020 .....	18
4.7 AUGMENTATION DU CRÉDIT DISPONIBLE DE LA CARTE DE CRÉDIT.....	18
4.8 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX.....	19
<b>5. SÉCURITÉ PUBLIQUE.....</b>	<b>20</b>
5.1 CADET DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.....	20
<b>6. TRANSPORT ROUTIER.....</b>	<b>21</b>
6.1 PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER .....	21
<b>7. HYGIÈNE DU MILIEU .....</b>	<b>21</b>
7.1 APPEL D'OFFRES POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE .....	21
<b>8. LOISIRS ET CULTURE .....</b>	<b>22</b>
8.1 PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA.....	22
8.2 PROJET D'INITIATION À LA PEINTURE ACRYLIQUE .....	22
<b>9. COURRIER .....</b>	<b>22</b>
<b>10. ADOPTION DES COMPTES .....</b>	<b>22</b>
<b>11. PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>22</b>
<b>12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE .....</b>	<b>22</b>

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

rés. 01-02-2020

Adoptée à l'unanimité.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 19 h 30 et se termine à 19 h 39.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2020**

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de la séance du 13 janvier deux mille vingt avec dispense de le lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

rés. 02-02-2020

Adoptée à l'unanimité.

## **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- Le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16 % à 13 %;
- Le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans, a quant à lui augmenté de façon marquée en 10 ans, passant de 68 % en juin 2007 à 78 % en juin 2016.

**CONSIDÉRANT QUE** bien que ces résultats soient réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- La pénurie de main-d'œuvre exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmentent année après année;
- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture.

**CONSIDÉRANT QU'**un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire est l'affaire de tous;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

rés. 03-02-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne, et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert reconnaisse la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2020 afin que notre municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes :

- Durant les JPS 2020, diffuser un message sur la persévérance scolaire dans le bulletin municipal;
- À la bibliothèque « Adélar-Lambert », distribuer des outils promotionnels des JPS 2020;
- Port du ruban de la persévérance scolaire;
- Maintien de la certification OSER-JEUNES.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.2 AUTORISATION DE PASSAGE DU 1 000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

rés. 04-02-2020

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise les participants du *1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie* à circuler sur le réseau routier de la Municipalité les 19 et 20 juin 2020. Il est également résolu que l'utilisation d'un drone est autorisée.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.4 APPUI POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC MULTISPORTS À SAINT-NORBERT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert a été informé d'un projet de construction, par le *Service récréatif de la Municipalité de Saint-Norbert*, d'un parc multisports composé de jeux d'eau et de modules de jeux dans une première étape ainsi que d'une patinoire et d'un préau dans une seconde étape;

**CONSIDÉRANT QUE** le parc multisports permettrait aux municipalités voisines n'ayant pas ces installations de venir à Saint-Norbert pour profiter de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OBNL *Service Récréatif de la Municipalité de Saint-Norbert* a la volonté de déposer une demande de subvention intitulée « Parc multisports - Jeux d'eau et modules de jeux » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

rés. 05-02-2020

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu :

- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert appuie les démarches de l'OBNL *Service Récréatif de la Municipalité de Saint-Norbert* visant l'installation de jeux d'eau et de modules de jeux dans une première phase ainsi que d'une patinoire et préau dans une seconde phase;
- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert appuie également l'OBNL *Service Récréatif de la Municipalité de Saint-Norbert* dans ses différentes démarches de demande de subvention, et ce, aux fins du financement et de la réalisation dudit projet.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.5 CONGRÈS 2020 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

rés. 06-02-2020

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'inscription du directeur général, M. Larry Drapeau, et de la directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton, au congrès 2020 de l'ADMQ au coût de 1 110.00 \$ (av. tx.) qui aura lieu du 17 au 19 juin à Québec. Il est également résolu que les dépenses d'hébergement et de déplacement seront remboursées conformément à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.6 PROGRAMME DESJARDINS-JEUNES AU TRAVAIL 2020**

rés. 07-02-2020

Il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de participer à Desjardins-Jeunes au Travail 2020 pour l'embauche d'un étudiant pour une période 180 heures.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.7 AUGMENTATION DU CRÉDIT DISPONIBLE DE LA CARTE DE CRÉDIT**

rés. 08-02-2020

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'augmentation du

crédit disponible de la carte de crédit à 15 000.00 \$. Il est également résolu que le directeur général est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.8 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX**

**Avis de motion** est donné par M. Jean-Pierre Doucet que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement ayant pour objet de modifier les tarifs de location des locaux municipaux.

#### **Projet de règlement numéro 237-1**

**Règlement modifiant le règlement numéro 237 intitulé « Concernant la fixation de tarifs sur certains services rendus et sur la location de locaux, de mobilier ou de machinerie et remplaçant le règlement numéro 163 »**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 237 a été adopté par le conseil concernant la fixation de tarifs sur certains services rendus et sur la location de locaux, de mobilier ou de machineries;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter un règlement visant à fixer des tarifs pour les copies couleurs;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 244.2 et 244.3 de la loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut imposer un prix de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

**ATTENDU QU'**avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée tenue le 27 janvier 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. \_\_\_\_\_, appuyé par M. \_\_\_\_\_ et résolu que le règlement portant le numéro 237-1 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit par le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert:

#### ***ARTICLE 1 - PRÉAMBULE***

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### ***ARTICLE 2 – OBJET***

Le présent règlement modifie les tarifs pour la location des locaux de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

#### ***ARTICLE 3 – CENTRE COMMUNAUTAIRE CHEVALIER-DE LORIMIER***

L'article 10 du règlement numéro 237 est modifié comme suit :

« Les tarifs fixés pour la location de la salle du Centre communautaire Chevalier-De Lorimier et située au 1891 rue Principale sont les suivants, dépendant de la nature des activités :

- 1- 150.00 \$ pour une réception après des funérailles;
- 2- 200.00 \$ pour les autres activités. »

#### **ARTICLE 4 – CHALETS DES LOISIRS**

L'article 11 du règlement numéro 237 est modifié comme suit :

« Les tarifs fixés pour la location des chalets des loisirs situés au Parc municipal :

- 1- 150.00 \$ pour une réception après les funérailles;
- 2- 200.00 \$ pour les autres activités. »

#### **ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **Adoption du projet de règlement par résolution**

rés. 09-02-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le projet de règlement numéro 237-1 ayant pour objet de modifier les tarifs de location des locaux municipaux.

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5.1 CADET DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert a un grand intérêt envers le travail de sensibilisation et d'éducation que les cadets de la Sûreté du Québec peuvent apporter à la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Sainte-Élisabeth, de Mandeville et de Saint-Ignace-de-Loyola sont également intéressées à recourir aux services des cadets de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une possibilité de partager les services des cadets de la Sûreté du Québec entre les trois (3) municipalités susmentionnées et la Municipalité de Saint-Cuthbert;

rés. 10-02-2020

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

- Demande à la Sûreté du Québec d'avoir deux (2) cadets pendant la période estivale 2020;

- Manifeste son intérêt aux municipalités de Sainte-Élisabeth, de Mandeville et de Saint-Ignace-de-Loyola de partager les services des deux cadets de la Sûreté du Québec;
- Accepte de partager avec les municipalités participantes les frais des deux cadets de la Sûreté du Québec au prorata du temps passer sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert (ci-après appelé « la Municipalité ») doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

rés. 11-02-2020

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert consente à demander au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise le directeur des travaux publics, M. François Ricard, et le directeur général, M. Larry Drapeau, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 APPEL D'OFFRES POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

rés. 12-02-2020

Il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la nomination des trois (3) membres du comité de sélection pour analyser les soumissions dans le

cadre de l'appel d'offres pour la conception des plans et devis de la centrale de traitement de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

rés. 13-02-2020

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise une demande d'aide financière à Emploi Été Canada pour l'emploi de quatre (4) étudiants pour le camp de jour 2020. Il est également résolu que la directrice adjointe, Mme Nathalie Panneton, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.2 PROJET D'INITIATION À LA PEINTURE ACRYLIQUE**

rés. 14-02-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la projection de dépenses déposée par Mme Diane Beaudry pour le projet « Initiation à la peinture acrylique » et autorise l'achat du matériel nécessaire pour 6 à 10 inscription.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. COURRIER**

Ministère des Finances

- Confirmation du versement de la subvention du FCCQ pour la construction du réseau d'égout et de la centrale de traitement des eaux usées;
- Confirmation du versement de la subvention pour l'accélération des investissements dans le réseau routier local (travaux de pavage de 2017).

## **10. ADOPTION DES COMPTES**

rés. 15-02-2020

Il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 19 h 55 et se termine à 20 h 01.

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

rés. 16-02-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adoptée à l'unanimité



*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, Maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

Larry Drapeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

